

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

C A B I N E T

D E C R E T N° 75/366 DU 9 août 1975

Portant nomination de Monsieur N'KOUKA
Barthélemy Ingénieur des Travaux Statisti-
ques de 1er échelon, Directeur National du
Projet de Recensement Agricole et d'Obser-
vation Permanente des Statistiques Agricoles
courantes.

V I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU la Constitution;

VU la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires des Cadres;

VU l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires des cadres;

VU le décret n° 62-130/MF. du 9 Mai 1962 fixant le
régime des numérations des fonctionnaires des Cadres;

VU le décret n° 62-196 du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des cadres des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo;

VU le décret n° 62-197 du 5 Juillet 1960 fixant les
règles selon lesquelles les fonctionnaires sont versés dans
les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi
n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonc-
tionnaires des cadres;

VU le décret n° 63-410 du 12/12/1963 portant statut
commun des cadres du personnel Technique des services de la
statistique;

VU le décret n° 75-20 du 9 Janvier 1975 portant nomi-
nation du Premier Ministre Chef du Gouvernement;

VU le décret n° 75-21 du 9 Janvier 1975 relatif à la
composition des membres du Conseil des Ministres;

Sur proposition du Vice-Premier Ministre, Ministre
de l'Agriculture et de l'Elevage;

D E C R E T E :

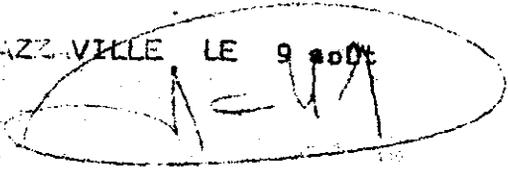
ARTICLE 1ER. - Monsieur N'KOUKA Barthélemy, Ingénieur des
Travaux Statistiques de 1er échelon, est nommé Directeur
National du Projet de Recensement Agricole et d'Observation
permanente des statistiques agricoles courantes en rempla-
cement de Monsieur PENE Arthur bénéficiaire d'un stage.
(Régularisation).

.../...

ARTICLE 2. - Conformément aux décisions arrêtées conjointement par les Gouvernements des Etats de l'UDEAC et du Tchad d'une part et le programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) d'autre part, Monsieur N'KOUKA Barthélemy est l'homologue du Directeur du Projet RAF/71/186 dont le siège est à Yaoundé en République Unie du Cameroun.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service, sera publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

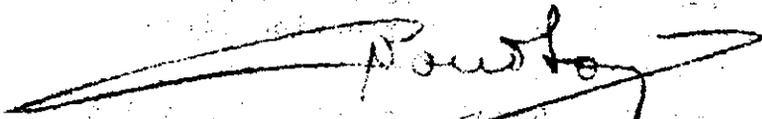
FAIT A BRAZZ-VILLE LE 9 août 1975



HENRI LOPES

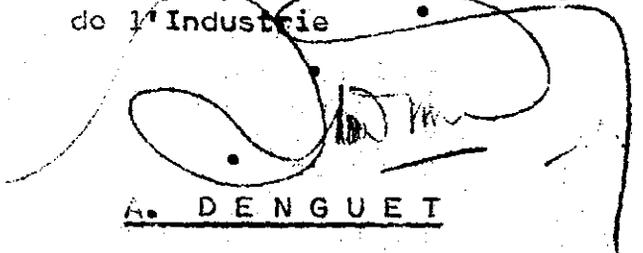
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Agriculture et
de l'Elevage



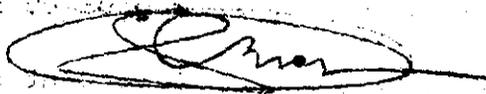
Charles N'GOUOTO KOUKLO

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale chargé
de l'Industrie



A. DENGUET

Le Ministre des Finances



S. OKABE

AMPLIATIONS :

- S.G.G./B C2
- MINI-GRI.....1
- MINI-FINANCES.....1
- DIRECTION FINANCES1
- CONTROLE FINANCIER1
- C.G.P.1
- D.G.S.A.Z.1
- BUREAU STAT-AGRI.....1
- J.O.R.P.C.1
- D.G.T.2
- INTERESSE1/13